

Charte Forestière de Territoire de la Métropole Rouen Normandie

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ 2023



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Métropole Rouen Normandie

Services de la collectivité associés : Direction Adjointe à l'environnement

Budget : Budget annuel pour la mise en œuvre des actions de la Charte tous sujets confondus (et hors salaires) - 333 000 € en fonctionnement et 110 000 € en investissement

Partenaires financiers : Conseil Départemental de la Seine Maritime, ONF, Région, partenaires de la filière forêt/bois

Partenaires techniques : ONF, CNPF, ARPE, Fibois Normandie, URCOFOR Normandie, PNR des Boucles de la Seine Normande, Agglomération Seine Eure, Etat, Région, Association du gîte du Valnaye, CEN, communes de la Métropole, ANBDD, WWF, FFRP, Fransylva, FSC, PEFC, Université de Rouen, les citoyens par le biais de consultation

Date de début : 01/01/04

Date de fin : 31/12/26 pour le 4ème plan d'actions mais un 5ème plan sera proposé



Objectifs :

Forte de son patrimoine forestier important (1/3 du territoire), la Métropole Rouen Normandie est la structure animatrice de la Charte Forestière de son territoire depuis 2004. La Charte constitue un outil de

planification des acteurs du territoire pour la forêt pour les 5 prochaines années. Elle concerne les 3 volets de la gestion durable des forêts à savoir volet social, environnemental et économique. Conçue de manière concertée elle est suivie et pilotée par un organe de concertation appelé Comité technique qui réunit les collectivités locales, les différents services de l'État compétents, l'ensemble des acteurs institutionnels de la forêt, les associations de défense de l'environnement et/ou d'usagers de la forêt et les territoires adjacents. Plusieurs plans d'actions ont été mis en œuvre depuis la création du 1er comité technique de la Charte grâce à la réalisation d'une grande partie des actions programmées et à la volonté commune des partenaires de poursuivre la démarche : 2004/2008 - 2009/2014 - 2015/2020 - 2021/2026. Le plan d'actions en cours s'articule autour de 5 grandes thématiques que sont :

- Biodiversité et changement climatique,
- Gestion durable,
- Économie,
- Accueil du public,
- Gouvernance et financement.

Mesures mises en œuvre :

Le travail partenarial existant depuis de longue date autour de la Charte Forestière de Territoire ainsi que le caractère périurbain particulièrement marqué des grands massifs domaniaux du territoire, véritables poumons verts de proximité, constituant, avec la Seine, un élément majeur du paysage de la Métropole, ont permis l'obtention du label Forêt d'Exception sur le territoire en 2015, renouvelé en 2020. Ce label, mis en place par l'ONF au niveau national, vise à créer un réseau de sites forestiers remarquables jouant un rôle de « vitrines de la gestion durable des forêts ».

Parmi les actions mises en œuvre dans les différents plans d'actions on peut citer : la réalisation d'inventaires sur les mares forestières et la mise en place de plan de gestion et de travaux d'entretien, la mise en valeur et la labellisation de 13 arbres remarquables, la mise en place d'un suivi Chiroptères avec l'implantation de gîtes et la réalisation d'animations pour le grand-public, l'ouverture d'un arboretum scientifique au grand-public, la création et le suivi d'un rucher transhumant.

La gestion forestière, pour être durable, se doit d'être multifonctionnelle, elle doit également permettre de mobiliser plus et mieux pour répondre aux besoins de la filière. C'est vers un objectif de 100% de gestion durable dans les espaces forestiers de son territoire que la Métropole Rouen Normandie souhaite tendre. Pour cela, dans le cadre de la 4ème Charte elle ambitionne d'accompagner les communes, de travailler en concertation avec les propriétaires privés et de sensibiliser les habitants sur leur responsabilisation en matière d'achat de bois (la certification des bois est garante d'une gestion durable). Un travail sur le foncier forestier a aussi été engagée avec l'acquisition depuis 2019 de 60ha de forêt sur le territoire. Ces parcelles bénéficieront à terme du régime forestier (étape en cours sur les 150 ha que possède la Métropole). Pour enrichir ses documents des inventaires naturalistes sont menés chaque année sur les parcelles de la Métropole (ex. avifaune et chiroptères en 2022 sur les parcelles de Malaunay). Une réflexion est actuellement en cours sur les certifications et notamment FSC qui permet de pousser plus loin le curseur de la biodiversité dans les documents d'aménagement.

Résultats / impact pour la biodiversité :

En matière d'impact pour la biodiversité les actions de la Charte ont plusieurs effets :

1. Mieux connaître cette biodiversité (inventaires/expérimentations) et les menaces qui pèsent sur elles notamment en lien avec le changement climatique. Les inventaires menés sur le territoire, les calculs d'IBP qui ont pu être réalisés dans certains secteurs, les réunions d'information des élus sur les risques liés au changement climatique (incendie notamment) participent à cela.
2. Mieux faire connaître le rôle écologique des forêts par des opérations de communication envers le grand-public. On peut citer pour cela les activités des Maisons des Forêts du territoire, lieu d'accueil des scolaires et du grand-public sur les thèmes de la forêt. Il est important de diffuser l'information auprès du grand-public car on respecte mieux ce que l'on connaît. Des opérations ponctuelles comme la récente valorisation d'une coupe sanitaire (liée au changement climatique) en circuit court dans l'arboretum du Petit Charme en forêt domaniale de Roumare joue aussi un rôle en matière d'acculturation de la gestion forestière durable.
3. Favoriser les pratiques sylvicoles bénéfiques à la biodiversité dans les forêts métropolitaines en lien avec l'ONF et dans le cadre des documents d'Aménagements (protection forêts de pente, expérimentation en matière de plantations (îlots d'enrichissement...), réflexion sur les trames de vieux

bois...).

Coordonnées

Rouen

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Audrey Blondel, Responsable de projets Biodiversité

02.35.52.95.37 - audrey.blondel@metropole-rouen-normandie.fr